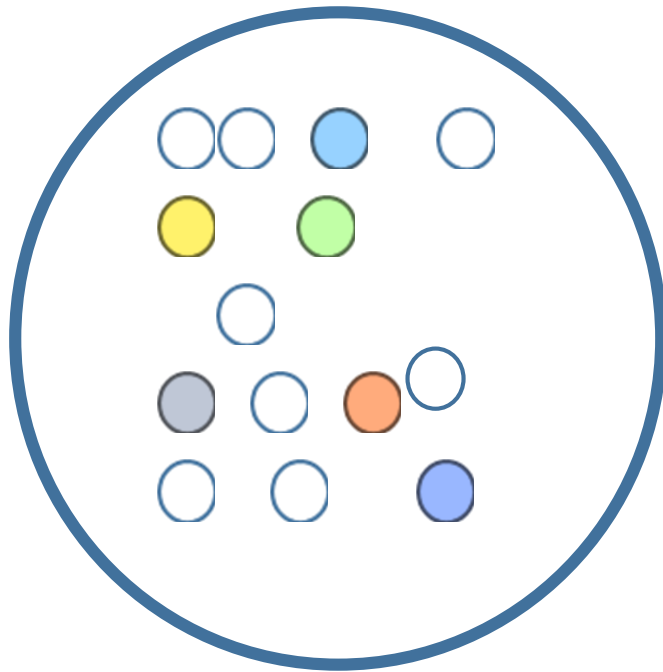


# Une **ULIS** dans mon école ?

L'inclusion



**U** : **Unité**

**L** : **Localisée**

**I** : **Inclusion**

**S** : **Scolaire**

Loi du 11 FEVRIER 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Rentrée 2018-2019

Ecole Saint Victor de Cessieu

## ◎ ULIS : Kesako ?

L'ULIS est un dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire.

Il est ouvert, très flexible, et adaptable.

« *Ce dispositif vise la réussite des élèves en situation de handicap mais il ouvre aussi des possibilités de différenciations pédagogiques pour tous les élèves de l'école.* »

## ◎ Pour qui ?

C'est un dispositif qui répond à **des besoins éducatifs particuliers d'élèves**.

Ce qui est important du point de vue scolaire, ce sont les besoins spécifiques de l'élève et non l'origine de sa difficulté. L'élève n'est pas son trouble.

L'ULIS accueille 12 élèves âgés de 7 ans à 12 ans.

Les élèves ont une *notification ULIS*, délivrée par la **MDA** (Maison Départementale de L'Autonomie) puis une *affectation* dans une ULIS école.

## ◎ Comment fonctionne l'ULIS ?

L'élève est inscrit dans **sa classe de référence** (« *dans sa classe d'âge ou la division correspondant approximativement à sa classe d'âge* ».) en milieu ordinaire. Dans sa classe, l'élève va pouvoir suivre des apprentissages adaptés à ses potentialités. Il fait l'expérience du grand groupe, il apprend à vivre avec les autres, il améliore ses capacités de communication. Il participe aux différents projets de sa classe.

Il vient **en alternance en ULIS** pour revoir, consolider les notions vues dans sa classe et pour suivre des apprentissages correspondants à ses besoins. Il développe également les apprentissages sociaux et consolide son autonomie personnelle et sociale.

Le dispositif ULIS propose **un parcours individualisé** à l'élève. Chaque élève inscrit en ULIS suit un emploi du temps qui concilie l'emploi du temps de sa classe de référence, celui de ses temps de regroupement en ULIS et ses prises en charge.

## ◎ Qui enseigne auprès des élèves du dispositif ULIS ?

- Un enseignant coordonnateur spécialisé titulaire d'un diplôme appelé CAPASH ou CAPPEI.
- Des enseignants des classes de référence.

L'AVS co (Auxiliaire de Vie Scolaire **CO**llective) de l'ULIS a un rôle d'accompagnateur dans les activités d'apprentissage, dans les activités de la vie sociale et relationnelle, dans les actes de la vie quotidienne. Elle coopère au suivi de projets de scolarisation.

## ◎ Contenu d'enseignement ?

Les élèves d'ULIS suivent en fonction de leur rythme de travail, les programmes de l'école primaire rendus **accessibles**. L'enseignant construit la progression des apprentissages de chacun en fonction de ses compétences et de ses connaissances.

Les élèves d'ULIS comme tout élève possèdent un livret scolaire.

## ◎ Et après l'ULIS école ?

Ces élèves iront en 6<sup>ème</sup> ordinaire, en ULIS collège, en IME (Institut Médico Educatif), en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me rencontrer.

Mme Franquin enseignante coordonnatrice ULIS Saint Victor de Cessieu